

# ELECTIONS 2010

## Chambre de Commerce et d'Industrie 04

### Fiche de pré-candidature Membres et Délégués Consulaires\*

Nom : ..... Prénom(s) : .....

Entreprise : ..... Code APE : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Téléphone direct : ..... Mobile : .....

E mail : .....

- Souhaitez-vous vous porter candidat auprès de l'UDE 04 au mandat de Délégué consulaire ?

Oui

Non

- Souhaitez-vous également vous porter candidat au mandat de Membre élu ?

Oui

Non

**Merci de nous retourner cette fiche par Fax : 04 92 61 42 07**

**Ou par mail : ude04@wanadoo.fr**

\*Détails et missions à consulter sur la fiche « Mandat »

**IMPORTANT :**

Cette fiche est la première étape de votre candidature, vous recevrez ultérieurement un dossier plus complet qui ne sera pris en compte que :

1/ Si vous êtes inscrit sur les listes électorales consulaires

2/ Si vous respectez les critères de désignation (voir au verso)

3/ Si vous retournez cette fiche dûment complétée et signée avant le 30 juin 2010 accompagné de toutes les pièces administratives demandées avec une carte d'identité ou un passeport en cours de validité

# Critères à respecter

## 1 : Critères légaux

- ✓ Etre ressortissant de la Communauté Européenne ou d'un Etat faisant partie de l'accord sur l'Espace économique européen
- ✓ Etre âgé de 18 ans au moins
- ✓ Etre chef d'entreprise, commerçant, ou représentant d'une entreprise : c'est-à-dire exercer dans l'entreprise soit des fonctions de président-directeur général, de directeur général, de président ou de membre du directoire, de président du conseil de surveillance, de gérant, de président ou de membre du conseil d'administration ou de directeur d'un établissement public à caractère industriel et commercial, soit, à défaut et pour les représenter à titre de mandataire, des fonctions impliquant des responsabilités de direction commerciale, technique ou administrative de l'entreprise
- ✓ Etre inscrit sur les listes électorales consulaires de la circonscription correspondante, relevant d'une entreprise ou d'un établissement immatriculés depuis deux ans au moins au registre du commerce et des sociétés dans la circonscription de la chambre de commerce et d'industrie
- ✓ Ne pas avoir été condamné à l'une des peines, déchéances ou sanctions prévues par les articles L. 5 et L. 6 du code électoral et par l'article L. 625-8 du code de commerce ou à une interdiction d'exercer une activité commerciale ou industrielle
- ✓ Ne pas avoir été condamné à des peines, déchéances ou sanctions prononcées en vertu de législations en vigueur dans les Etats membres de la Communauté européenne ou dans les Etats parties à l'accord sur l'Espace économique européen qui, si elles avaient été prononcées par une juridiction française, feraient obstacle à l'inscription sur la liste électorale établie conformément aux dispositions du code électoral

## 2 : Critères syndicaux

Les critères suivants seront pris en compte pour le choix des candidats :

- ✓ Avoir fait acte de candidature par écrit auprès de l'UDE 04, dans les délais impartis, en joignant l'ensemble des pièces et attestations demandées
- ✓ S'il n'est pas le représentant légal de l'entreprise, être désigné par le représentant légal ou le Conseil d'Administration de l'entreprise pour exercer cette fonction
- ✓ Etre signataire de la charte d'engagement des candidats aux élections des Chambres de Commerce établie par l'UDE 04
- ✓ Avoir des qualités propres : moralité, motivation, disponibilité, expérience, compétence, sens de l'entreprise
- ✓ Etre représentatif d'une profession et de la catégorie (branche et taille d'entreprise) dans laquelle le candidat se présente
- ✓ Avoir suivi la session d'information préalable organisée par l'UDE 04 ayant notamment pour objet de sensibiliser le futur candidat au mode de fonctionnement de la CCI et au mandat